

Fiche presse

Inauguration officielle du Pont sur l'Orne à Homécourt, dit « Pont de la Java »



L'ouvrage avant / après

Contexte

Les travaux réalisés ont pour objectif d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier départemental, enjeu n°1 dans la politique d'infrastructures du Département. La réhabilitation de l'ouvrage permet le franchissement de l'Orne en toute sécurité des 8 000 véhicules qui y transitent chaque jour.

Les travaux ont été décidés après une surveillance étroite de l'ouvrage réalisée entre septembre 2012 et août 2013. Elle a permis de l'identifier comme ayant un indice de gravité de 4 (sur 5) et donc devant faire l'objet des travaux de réhabilitation que le Département a réalisés. L'esthétique a été prise en compte dans les travaux, avec notamment un sablage, un nettoyage des structures et reprises de maçonneries. Les visuels avant/après permettant d'attester du résultat.

Dates de réhabilitation du Pont

La réhabilitation du Pont sur l'Orne à Homécourt a démarré en mai 2015. Les travaux se sont terminés en septembre 2016. Le chantier a été exécuté par l'entreprise Berthold. Pour rappel, 99% des travaux engagés par le Département bénéficient à des entreprises du Grand Est.

Une première phase a été réalisée en 2015. Elle a consisté en une reprise complète de l'étanchéité et des superstructures (appelées également extradados). Une seconde phase entamée en juillet 2016 et ayant consisté en une réparation des parties situées sous le pont (appelées également intrados).

Quelques chiffres

L'opération s'est élevée à 588 000 € TTC. Le budget a entièrement été pris en charge par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de sa compétence routes et ouvrages d'art. La première phase s'est élevée à 425 000 € et la seconde à 163 000 €.

Insertion professionnelle

Comme il le fait systématiquement dans ses marchés publics, le conseil départemental a inséré une clause d'insertion qui a profité à un demandeur d'emploi et à une personne allocataire du RSA.

222 heures étaient prévues. 405 heures ont été réalisées. Missions confiées : participations aux opérations de maçonnerie, d'étanchéité et mise en place de la couche de roulement. Cette démarche a permis au bénéficiaire du RSA de « *sortir du dispositif* » avec d'autres missions d'intérim.

Nouveau plan de circulation

Le plan de déviation mis en place au titre de la 1^{ère} phase avait pour objectif de chasser les poids lourds en transit (hormis les cars de transports scolaires) et de leur permettre d'emprunter d'autres itinéraires. Il consistait également en la mise en place de sens uniques dans la commune d'Homécourt durant les travaux. Ce plan de déviation est aujourd'hui maintenu. Les sens uniques ont été maintenus par la commune. Le jalonnement des poids lourds depuis l'autoroute sera modifié, afin de ne pas les amener à transiter par la D 137 en traversée d'Homécourt.

BON A SAVOIR

Un pont, on le surveille comment ?

La surveillance d'un ouvrage d'art est l'ensemble des contrôles et des examens permettant de suivre son état afin de réaliser en temps utiles les opérations d'entretien et, le cas échéant, de déclencher les mesures de sécurité nécessaires. Cette surveillance se déroule selon 3 phases : visites triennales, inspections détaillées périodiques et visites des appuis immergés.

1. Visites triennales : cette évaluation est réalisée par les agents départementaux des territoires qui visitent chaque année un tiers du patrimoine ponts et murs. Cette visite donne lieu à un procès-verbal permettant d'évaluer l'indice de gravité (de 1 à 5) du pont.

2. L'inspection détaillée périodique est un bilan de santé complet de l'ouvrage qui débouche sur une notation de l'état de l'ouvrage (indice de gravité de 1 à 5). Il peut, le cas échéant, être complété par des auscultations et des mesures. Cette inspection est effectuée par un prestataire externe spécialisé dans cet exercice et elle est effectuée tous les 6 ans, voire 3 ans ou même 1 an pour les ouvrages particulièrement vulnérables.

3. La visite des appuis immergés consiste en une surveillance des fondations en site aquatique. L'inspection est réalisée par des scaphandriers ayant suivi une formation professionnelle d'inspecteur ouvrages d'art dans le cadre d'une démarche qualité. Cette inspection a lieu tous les 6 ans et peut être réduite à 3 ans ou même 1 an pour les ouvrages particulièrement vulnérables ou présentant des désordres significatifs. Elle conduit à une notation de l'ouvrage selon le même barème.